

En raison du jour férié le ramassage des déchets ménagers
n'aura pas lieu



MERCREDI 8 MAI

Toutes les collectes prévues à partir
du jour férié sont décalées au lendemain
du jour de collecte habituel

Rappel :

Les déchets électriques électroniques doivent
être déposés à la déchèterie : retrouvez la
cartographie des 8 déchèteries sur le site
internet du SITOMAP !



Le jour férié est un mercredi :

- si mon jour habituel de collecte est le lundi
ou le mardi, rien ne change
- si mon jour habituel de collecte est mercredi,
jeudi, vendredi, la collecte est reportée
au lendemain
- si mon jour habituel de collecte est le vendredi,
la collecte sera effectuée le samedi



SITOMAP ▶

www.sitomap.fr
02.38.32.76.20
sitomap@sitomap.fr